



HAL
open science

La fin d'un modèle autoritaire

Jean-Noël Ferrié

► **To cite this version:**

Jean-Noël Ferrié. La fin d'un modèle autoritaire. Questions internationales, 2012, 53, pp.18-25. hal-00770952

HAL Id: hal-00770952

<https://hal.science/hal-00770952>

Submitted on 7 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fin d'un modèle autoritaire

Ce que l'on a nommé le « Printemps arabe » doit être considéré dans sa diversité et dans ses limites. Le terme de « révolution », qui l'accompagne souvent, pourrait nous faire croire que nous avons eu affaire à une série d'insurrections libérales bouleversant profondément les données sociopolitiques des différents pays concernés. Il s'en faut de beaucoup que ce soit le cas. A l'instar de Bertrand Badie, il vaut donc mieux parler de « commencement »¹. Pour autant, il n'est pas illégitime de s'intéresser aux ressorts de ce « Printemps », dès lors que de nombreux acteurs et de nombreux commentateurs s'orientent vers eux. Il importe seulement de le faire de manière clarifiante, en évitant les raccourcis et le réductionnisme. Ce que nous pouvons trouver de commun entre les différents régimes touchés, c'est bien évidemment l'autoritarisme ; c'est donc de l'autoritarisme qu'il faut partir pour envisager, de manière comparative, les ressorts de ce Printemps.

Les régimes autoritaires de la région présentent, de fait, des caractéristiques communes plus ou moins marquées selon les cas. La principale de ces caractéristiques est un affaiblissement interne du régime qui procède de différentes causes. Parmi ces causes, ils faut compter sa routinisation, l'irréversible impact du temps mondial qui n'était plus à l'autoritarisme assumé et les politiques de libéralisation (politique et économique) qui en ont découlé. Cet affaiblissement interne, dans ses différentes déclinaisons, apparaît comme l'un des ressorts majeurs du Printemps arabe. Il signale la capacité corrosive des idéaux démocratiques, même lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière stratégique dans des logiques de survie.

Les régimes autoritaires arabes

Un régime autoritaire est un régime où les gouvernants – du moins les principaux d'entre eux – ne dépendent pas de l'élection. Différentes configurations peuvent se développer à partir de cette base. Disons que, d'une manière générale, les régimes autoritaires arabes, avant le Printemps, oscillent (si l'on met entre parenthèse les pays du Golfe) entre des monarchies avec pluralisme partisan (c'est le cas de la Jordanie) et des républiques à parti hégémonique (c'était le cas de l'Égypte). Du point de vue institutionnel, ces régimes sont représentatifs, c'est-à-dire qu'ils comportent des assemblées élues². Ces assemblées ont un rôle plus ou moins important, mais il est nécessaire de les contrôler étroitement dans la mesure où la fabrication de la loi et la pérennité du gouvernement passent par elles. Il en découle des élections truquées ou, au mieux, aménagées. Dans les républiques à parti hégémonique, le trucage doit aboutir à reconduire le parti dominant qui sert alors de bouclier à l'indépendance gouvernementale. Dans les monarchies, il s'agit, plus subtilement, d'éviter qu'un parti puisse devenir majoritaire, disposant ainsi d'une légitimité et d'une capacité d'action alternative à celle du souverain. Comme on le voit, les régimes autoritaires de la région ont donc comme caractéristique de reposer sur le dévoiement des institutions

¹ Bertrand Badie, « Printemps arabes : un commencement », *Etudes*, t. 415, n°7-8, 2011, pp. 7-18.

² Voir, Assia Boutaleb et Jean-Noël Ferrié, dir., « Les Parlements dans les régimes autoritaires arabes », thème de la *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n°2, 2008.

représentatives plutôt que sur l'endoctrinement et l'embrigadement des citoyens. D'une manière générale, ils préfèrent la dépolitisation et le chacun pour soi. En dehors, de la police des oppositions, ils se montrent donc faiblement intrusifs, laissant plus ou moins la société s'organiser. Il en résulte notamment des dysfonctionnements plus ou moins importants en ce qui concerne les infrastructures, le système de santé, la protection sociale et le système éducatif.

D'un point de vue économique, ils sont tous plus ou moins libéraux et plus ou moins ouverts à l'affairisme. Ceux qui étaient au départ « socialistes », comme l'Algérie, l'Égypte ou la Syrie, se sont coulés dans une économie de marché plus ou moins dérégulée et plus ou moins caractérisée par ce que l'on a nommé un « capitalisme de copains »³. Cette tendance a été renforcée par les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre dans les années quatre-vingt (comme au Maroc) ou quatre-vingt-dix (comme en Égypte). Le système redistributif s'est avéré largement déficient dans ces pays, aussi bien durant les périodes de croissance (ce fut typiquement le cas en Égypte au milieu des années 2000) que durant les périodes d'ajustement structurels. Si l'on met de côté le capitalisme de copains, il n'est pas certain que des régimes démocratiques eussent poursuivi, dans ces pays, des politiques différentes : le libéralisme caractérisait les politiques économiques durant toute cette période, de sorte que le bien-être social était aisément relégué au deuxième plan. L'Égypte de la fin des années deux mille a tenté de promouvoir une croissance pro-pauvres, mais la sophistication du dispositif expérimental et limité mis en œuvre n'était pas à même de répondre aux besoins pressants des classes défavorisées et de toute une partie de la classe moyenne qui ne valait pas mieux⁴.

Les régimes autoritaires apparaissent ainsi, au début de ce siècle, comme doublement retirés de la vie de la société : ils ne sont plus porteurs d'aucun projet collectif - même autoritaires - et s'avèrent incapables d'assurer à l'ensemble des gouvernés une vie décente. En même temps, la majorité d'entre eux a adopté des mesures de « libéralisation » politique. La libéralisation politique est, en fait, tout le contraire de la démocratisation. Elle consiste à ouvrir l'espace public et, éventuellement, l'espace politique, sans pour autant que les gouvernants n'acceptent de se soumettre à la compétition électorale. C'est, si l'on veut, un aménagement de l'autoritarisme. L'arrivée au pouvoir d'Hosni Moubarak, en 1981, a ainsi été marquée par une libéralisation du régime qui avaient connu une recrudescence de l'autoritarisme dans les dernières années de la présidence d'Anouar El-Sadate, notamment au lendemain de la signature des accords de Camp David. La Tunisie s'est libéralisée, au lendemain du coup d'Etat de Ben Ali, en 1987, donnant le change pendant quelques années. L'Algérie a dû s'ouvrir au pluralisme partisan, à la suite de la crise de 1988. Le Maroc connaît une ample libéralisation politique, en 1998, avec la nomination d'un opposant de longue date, Abderrahman Youssoufi comme Premier ministre. On nomme cette période « l'Alternance »⁵. La Syrie a connu un timide printemps dans les mois qui suivent l'arrivée au pouvoir de Bachar El-Assad, en 2000. La même année, l'Égypte connaît une seconde libéralisation, avec une légère ouverture électorale qui se confirme lors des élections de 2005 et permet l'entrée de 88 Frères musulmans à l'Assemblée du Peuple. Simultanément, le fils cadet du chef de l'Etat, Gamal Moubarak, entreprend de réformer le parti présidentiel, le PND (Parti national démocratique). Il espère en faire un parti disposant d'un véritable soutien parmi les électeurs et de le transformer en force de proposition. Ces différentes libéralisations - toutes fort limitées - s'accompagnent d'une large ouverture communicationnelle de fait. Les médias gouvernementaux, bien sûr, ne s'ouvrent pas au pluralisme et la censure demeure active. Il

³ Il s'agit du *crony capitalism* de la littérature spécialisée anglo-saxonne. Ce terme désigne l'obligation de passer par des relations proches avec les gouvernants pour accéder aux opportunités économiques.

⁴ Voir Dina El-Khawaga et Jean-Noël Ferrié, « Égypte : le temps des réformes ? La réforme sociale et l'inexorable temporalité de l'autoritarisme », *Futuribles*, n°369, pp. 5-18.

⁵ Voir Narjis Rerhaye et Habib El Malki, *Une parenthèse désenchantée. Une alternance marocaine*, Casablanca, La Croisée des chemins, 2011.

n'empêche que les idées en cours dans le monde et les standards démocratiques circulent auprès d'une partie de la population, où ils acquièrent un statut de normalité. C'est d'autant plus aisé que les régimes en place ne sont plus à même, et depuis bien longtemps, de proposer d'autres standards. Du reste, comme en témoigne leur retrait de la vie de la société, n'y songent-ils même pas. Au contraire, ils sont les promoteurs d'une « libéralisation » qu'ils présentent comme une « démocratisation » conduite pas à pas, de sorte qu'ils souscrivent publiquement aux principes qu'ils espèrent ne pas avoir à appliquer dans leur plénitude.

Les régimes autoritaires auxquels nous avons affaire dans les années deux mille apparaissent ainsi très différents de ce qu'ils étaient à leur origine. Forgés dans la lutte armée pour l'indépendance, comme en Algérie et en Tunisie, ou nés d'un coup d'Etat, comme en Egypte et en Libye, ils se sont routinisés, institutionnalisés, allégés ; certains semblent s'inscrire dans une dynamique libérale effective. Il en découle une conséquence décrite par Tocqueville et ultérieurement connue sous le nom de « frustration relative »⁶. L'autoritarisme qui tente de gommer ses aspérités et de s'inscrire dans le « temps mondial » apparaît d'autant plus incongru et, partant, d'autant plus insupportable.

Un autoritarisme affaibli

Incongru, l'autoritarisme s'était également affaibli. Comme le remarquait Mohamed Cherkaoui, en commentant Tocqueville, « si le pouvoir n'est pas en mesure de montrer constamment sa force, la moindre menace le fragilise »⁷. Il en découle qu'un pouvoir autoritaire, qui n'est pas à même d'user à sa convenance de la répression, voit ses jours comptés. Or, il ne fait aucun doute que le pouvoir était affaibli en ce sens là en Tunisie et en Egypte. Inversement, en Algérie, la mémoire de la guerre civile est encore suffisamment présente pour que la capacité du pouvoir à user de la force ne soit pas douteuse. A ceci, s'ajoute le traumatisme subi par les citoyens durant celle-ci, lequel demeure très vif. En Syrie même, où pourtant la répression a été considérable depuis le début de la crise, et n'a cessé de faire des victimes, nous sommes très loin de ce qui se pratiquait alors qu'Hafez El-Assad était au pouvoir. Il est probable qu'en Libye sans l'intervention de l'OTAN, les capacités répressives du régime eussent eu raison des insurgés. Le Maroc est un cas particulier, puisque des réformes plus anciennes avaient entraîné un désamorçage suffisamment important de la situation politique pour que les gouvernants ou, plus exactement, la monarchie ne se retrouve pas dans la situation d'avoir à compter sur la répression. Les manifestations du 20 février n'y ont jamais représenté un risque⁸. Il en fut différemment en Egypte, de sorte que les événements qui s'y déroulèrent, entre janvier et février 2011, nous permettent de mieux cerner en quoi consistait l'affaiblissement de l'autoritarisme.

L'habitude égyptienne, en matière de répression des manifestations, est de déployer suffisamment de forces d'intervention pour noyer les manifestants sous le nombre. Par ailleurs, l'appareil sécuritaire était habitué à des manifestations restreintes, catégorielles (celles, par exemple, des ouvriers d'Etat) ou tournées vers des causes externes comme la Palestine. Les manifestations de la place Tahrir, qui commencent le 25 janvier, troublent cette habitude. Elles ne sont pas le fait de foules déferlantes, mais elles ne ressemblent pas aux manifestations auxquelles les gouvernants sont accoutumés. Ceux-ci font donc très rapidement intervenir l'Armée. Dès le

⁶ Dans *L'Ancien régime et la révolution*. Sur cette question, voir Mohamed Cherkaoui, « L'Etat et la Révolution. Logique du pouvoir monopoliste et mécanismes sociaux dans *L'Ancien régime* de Tocqueville », *European Journal of Social Sciences*, vol. XLI, n°126, 2003, pp. 61-79.

⁷ *Ibid.*, p. 75 et suivantes.

⁸ Voir Baudouin Dupret et Jean-Noël Ferrié, « La Nouvelle architecture constitutionnelle et les trois désamorçages de la vie politique marocaine », *Confluences méditerranéennes*, n°78, 2011, pp. 25-34.

début de son intervention, l'Armée laisse transparaître qu'elle ne sera pas un outil de répression en adoptant une attitude bienveillante vis-à-vis des manifestants. Sans trop tenir compte de ceci (ou parce qu'il n'a pas d'alternative), le président Moubarak nomme comme Vice-président un militaire, Omar Soulaymane, chef des service de renseignement. C'est l'un de ses proches et, en même temps, un homme que ses fonctions ont placé en porte-à-faux par rapport à l'Armée. Il n'en garantit donc nullement le ralliement effectif. Les militaires n'exercent aucune répression, la place Tahrir ne désamplifiait donc pas et les manifestations prennent naturellement plus d'ampleur. C'est la conséquence directe de l'attitude de l'armée. Il en découle que celle-ci se trouve placée devant un trilemme qu'elle a elle-même provoqué : soit laisser les manifestations se produire jusqu'à ce que l'opinion se lasse, soit en venir à les réprimer durement (ce qui peut paraître de plus en plus coûteux), soit accéder à la principale demande des manifestants qui fait à elle seule leur force et leur union : pousser Moubarak à la démission. La première possibilité se heurte à l'inquiétude qu'elle provoque : à trop laisser les choses filer, on ne sait où elles iront. La répression étant exclue, il ne reste alors qu'à obtenir le départ du chef de l'Etat. Cette manœuvre permet à l'armée de reprendre le contrôle des événements en s'alliant *de facto* avec les Frères musulmans. De fait, le cours des choses, au lendemain de la démission d'Hosni Moubarak, a favorisé les conservateurs au détriment des libéraux qui avaient lancé le mouvement⁹. Comme on le voit la chute du Président est, certes, une conséquence des manifestations – puisque ce sont elles qui ont placé l'armée dans une situation de trilemme – mais elle découle directement de ce que l'armée a fait, dès le départ, un choix de non intervention et, surtout, du fait (maladresse ou calcul) qu'elle a affiché ce choix.

Si l'on se reporte à la vigoureuse intervention de l'armée égyptienne, lors des émeutes de 1977, on ne peut que constater un total changement de registre. Tout d'abord, les gouvernants égyptiens se sont éloignés de l'Armée sans que l'on s'en rende réellement compte (et probablement sans que les gouvernants s'en rendent compte eux-mêmes). Le régime s'est en quelque sorte scindé. C'est notamment la conséquence du fait qu'Hosni Moubarak, dans la suite de son prédécesseur, a voulu développer la part civile du régime en la fondant sur un parti politique qu'il dirigeait et qui s'était largement ouvert aux hommes d'affaire. Lorsque son fils, Gamal, a utilisé – avec son aval – ce parti afin de promouvoir sa future candidature à sa succession, un pas de plus a été franchi dans la scission avec l'Armée qui n'approuvait pas ce projet. Mais l'éloignement des gouvernants par rapport l'Armée n'explique pas tout. Une raison essentielle du changement de registre observé tient à ce que l'Armée est engagée dans la société, et notamment dans le tissu économique, et que ces membres tiennent à leur respectabilité. Bref, son éloignement relatif de la décision politique a produit sa curialisation¹⁰. Les familles de militaires, et notamment des hauts gradés, sont plus ou moins insérées dans le temps mondial où l'autoritarisme assumé n'est plus envisageable (ce qui ne veut pas dire que l'autoritarisme routinier ait cessé de l'être). Certains de leurs enfants sont sur la place Tahrir. De ce point de vue, la situation tunisienne apparaît très comparable à la situation égyptienne. L'armée tunisienne n'était pas au centre du dispositif de pouvoir et les militaires n'étaient pas prêts à assumer un bain de sang¹¹.

Si l'on considère les ressorts du Printemps arabe, on doit donc nécessairement considérer, parmi ceux-ci, l'affaiblissement de l'autoritarisme et de ses capacités répressives. Cet affaiblissement est d'autant plus intéressant qu'il signale un doute intrinsèque au projet autoritaire

⁹ Pour davantage de développement, voir Jean-Noël Ferrié, « La transition égyptienne », *L'ENA Hors les murs*, n°414, 2010.

¹⁰ Le terme vient du sociologue allemand Norbert Elias et désigne l'abandon par le guerrier de ses valeurs martiales au profit des valeurs liées à la civilisation de cour.

¹¹ Sur le rôle des militaires dans l'ensemble des crises du Printemps arabe, voir Zoltan Barany, « The Role of Military », *Journal of Democracy*, vol. 22, n°4, 2011, pp. 24-35.

lui-même. L'entrée des régimes de la région, à partir des années quatre-vingt-dix, dans ce que Daniel Brumberg a appelé des stratégies de survie¹², stratégies qui prenaient la forme d'une libéralisation politique, visaient, sans doute, à alléger la pression sur les régimes et à favoriser leur pérennité. Toutefois, cela impliquait de reconnaître d'autres valeurs et d'autres cadres de respectabilité que l'autoritarisme. Une partie des élites des régimes autoritaires a ainsi été plongée dans cette ambivalence consistant à maintenir l'autoritarisme tout en s'orientant vers des fonctionnements libéraux jamais réellement mis en œuvre, ce qui ne convenait ni à la nature effective des régimes ni aux attentes suscitées par ces stratégies de survie. Le témoignage le plus illustratif en réside dans le projet de Gamal Moubarak de se doter d'un leadership non autoritaire en s'appuyant sur les ressources du régime autoritaire que dirigeait son père. A cet affaiblissement, s'est ajoutée une erreur sur les risques encourus, les régimes autoritaires ayant tendance à se focaliser sur certains types de risques – notamment oppositionnels – plutôt que sur d'autres, en définitive bien plus dangereux pour leur survie.

L'erreur sur les risques

L'instauration des régimes autoritaires s'est toujours accompagnée de violences, de coups d'Etat ou de tentatives de coups d'Etat, de complots plus ou moins avérés et de lutte fratricides. On ne peut se faire une idée exacte de la trajectoire de ces régimes, si l'on ne garde pas à l'esprit la violence accompagnant leur installation. En 1952, le régime égyptien est mis en place par un coup d'Etat, conduit par Nasser ; en 1954, un second coup d'Etat, toujours conduit par Nasser, déchoit le premier président de la République, Mohammed Naguib, à son profit. L'indépendance de la Tunisie s'accompagne d'une lutte fratricide entre partisans de Habib Bouguiba et de Salah Ben Youssouf. Ce dernier est assassiné en 1962, en Allemagne. En 1965, Houari Boumédiène devient chef de l'Etat, en Algérie, à la suite d'un coup d'Etat contre Ahmed Ben Bella. En Syrie, Hafez El-Assad parvient au pouvoir, en 1971, après en avoir chassé l'aile gauche du parti Baath, auquel il appartenait, et qui gouvernait depuis un précédent coup d'Etat, qui avait eu lieu en 1966. En Libye, Mouammar Kadhafi arrive au pouvoir par un coup d'Etat, en 1969. Au Maroc, l'un des premiers objectifs de la monarchie, après l'indépendance, réside dans la réduction de l'influence de l'Istiqlal puis des formations de gauche issues de scissions de ce parti. L'assassinat de Mehdi Ben Barka, en 1965, s'inscrit dans cette lutte. Le roi Hassan II, échappe à deux tentatives de coup d'Etat, en 1971 et en 1972. On pourrait aussi faire la liste des incidents, des crises et des émeutes émaillant cette période, qui va des années cinquante aux années soixante-dix. En même temps qu'ils sont amenés à craindre les risques des coalitions pouvant revendiquer les fruits de l'indépendance et dont ils font partie (ce fut le cas du Baath et de manière bien moindre de la monarchie marocaine¹³) ou les risques venant de l'intérieur de leur régime, les gouvernants autoritaires sont amenés, de façon parfois liée, à craindre les partis et les factions de gauche (ce terme étant entendu largement). C'est, par exemple, à ces partis et à ces factions de gauche que sont attribués – non sans raisons – les émeutes de Casablanca, en 1965, celle du Caire, en 1977, et la piètre tentative insurrectionnelle de 1973, au Maroc, dans le Moyen-Atlas, tentative donnant lieu à une répression totalement disproportionnée. D'une manière générale, les gouvernants autoritaires survivent avec succès à cette longue période de turbulences. En revanche, les oppositions de gauche y perdent leur capacité à s'opposer aux régimes, de sorte que leurs

¹² Daniel Brumberg, « The Trap of Liberalized Autocracy », *Journal of Democracy*, vol 13, n°4, 2002, pp. 56-68.

¹³ Laquelle était en compétition avec le parti de l'Istiqlal. Les dernières années du règne de Mohammed V, après son retour d'exil, furent employées par le souverain et par son fils à restreindre l'influence de ce parti et à limiter son accès aux rouages de l'Etat.

membres préfèrent s'inscrire, à partir, des années quatre-vingt dans le mouvement de la société civile¹⁴.

Les années quatre-vingt et les années quatre-vingt dix sont à la fois des années de routinisation des régimes autoritaires et de lutte contre l'islamisme, cette lutte servant, du reste, partiellement la cause de leur routinisation. Par routinisation, on entend qu'ils tendent à se stabiliser en s'assimilant – autant que faire se peut – à des régimes normaux. L'arrivée au pouvoir d'Hosni Moubarak, en 1981, s'accompagne d'un véritable allègement de l'autoritarisme, notamment par une ouverture (certes, toute relative) de l'espace public. La Tunisie, au lendemain, du « coup d'Etat médical » de novembre 1987, qui permet d'écarter Habib Bourguiba au bénéfice de son Premier ministre d'alors, Zine El-Abidine Ben Ali, semble entrée dans une aire de pluralisme. Le resserrement de l'emprise présidentielle, dans les années quatre-vingt-dix, est longtemps masqué par les prétendus impératifs de sa lutte contre l'intégrisme et par un libéralisme économique apparemment efficace. Sous l'effet des manifestations de 1988, le régime algérien se libère ; cependant, c'est la structure partisane, le FLN, qui paye le prix essentiel de cette libéralisation, l'armée, véritable centre de pouvoir, demeurant intouchée. Au Maroc, le roi travaille à étendre le consensus créé par la récupération de ses provinces sahariennes, à la suite de la Marche verte, en novembre 1975, à l'ensemble de la vie politique ; les années quatre-vingt-dix sont entièrement consacrées à l'obtention de ce consensus. En Algérie, en Tunisie et en Egypte, les opposants représentant un véritable risque pour les gouvernants sont donc les islamistes. L'avantage d'une telle opposition est qu'il est aisément possible de se poser en « moderniste » et en « modéré », voire en « libéral », lorsqu'on la combat. En effet, les islamistes apparaissent toujours comme encore moins démocrates que les gouvernants autoritaires auxquels ils s'opposent. Les régimes qui les combattent – pour des simple raison de concurrence politique – en tirent alors un bénéfice supplémentaire de respectabilité. Toutefois, dans les années deux mille, les oppositions islamistes n'apparaissent plus comme un risque sérieux pour les gouvernants autoritaires. En Egypte et en Tunisie, en Algérie et en Syrie – pour ne pas parler de la Libye – ceux-ci apparaissent donc stables, à même de contrôler des oppositions qui ont accepté, pour survivre, de jouer leur jeu ou de s'exclure de la vie politique nationale.

Le vaste mouvement, qui vient d'être rapidement brossé pour en faire ressortir les tendances et les points forts, est, bien sûr, très différent d'un pays à l'autre. Un point demeure, cependant, qui justifie la comparaison : le fait que les gouvernants autoritaires ont toujours été en but à des ennemis politiques ayant un programme alternatif. De plus, ces opposants étaient-ils toujours organisés, de sorte que la répression se portait sur des groupes plus ou moins repérables par une activité spécifique. Les gouvernants craignaient, bien sûr, qu'ils ne soient à même de soulever de vastes portions de la population mais la dépolitisation de celle-ci était suffisamment avancée dans les différents pays pour que cette inquiétude ne soit pas extrême. Enfin comme tous les politiques, les gouvernants (et l'appareil sécuritaire les entourant) était à l'affût d'un événement critique interne d'une certaine gravité permettant de coaliser les mécontentements. Pour le reste, ils pensaient que leurs régimes s'étaient suffisamment stabilisés pour ne rien risquer à moyen terme. Or, le Printemps arabe est survenu presque sans événement critique en Tunisie et sans aucun événement critique interne en Egypte, en Syrie ou en Libye. Au Maroc, la manifestation du 20 février et les manifestations qui s'ensuivent ne partent d'aucun événement et ne peuvent même pas s'expliquer par un effritement de la popularité de la monarchie. Nous

¹⁴ Sur ce tournant, voir Mohamed Mouaqit, « Le mouvement des droits de l'homme au Maroc : du makhzen à l'Etat de droit », dans Ahmed Mahiou, dir., *L'Etat de droit dans le monde arabe*, Paris, CNRS-Editions, 1997, pp. 271-287 et Dina El Khawaga, « Les droits de l'homme en Égypte. Dynamique de relocalisation d'une référence occidentale », *Égypte/Monde arabe*, n°30-31, 1997, pp. 231-249. Voir également un bilan d'ensemble dans Jean-Noël Ferrié, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n°175, 2003, pp. 21-37.

avons affaire à quelque chose qui apparaît, de prime abord, comme une réaction à l'autoritarisme lui-même et à sa stabilisation sans perspective de changement. C'est, du reste, dans les régimes où cette situation est le plus adéquatement illustrée par la permanence au pouvoir d'un dirigeant immuable et ankylosé dans ses habitudes politiques que le mouvement protestataire prend le mieux, en Tunisie et en Egypte. A l'inverse, il ne prend presque pas au Maroc où il sert paradoxalement à la monarchie pour avancer dans ses réformes¹⁵. En Algérie, il ne prend pas. On peut compter, parmi les raisons qui expliquent ce fait, la difficulté de cibler précisément un gouvernant, le président Bouteflika n'étant qu'un des visages du régime et tous n'étant pas nécessairement connus. En Syrie, la capacité de résistance des gouvernants s'explique aussi par le fait que le régime n'est pas purement et simplement assimilable à Bachar El-Assad.

Si l'on poursuit sur cette voie, on s'aperçoit qu'à côté des risques oppositionnels combattus par les gouvernants autoritaires durant des décennies, il existe une autre catégorie de risques simplement liés à la perception, par les gouvernés, d'un état de fait incongru : le pouvoir immuable. Ce risque ne s'actualise pas nécessairement dans un événement critique interne, une crise sociale ou économique. Il s'avère paradoxalement avivé par la stabilisation du régime. Il est d'autant plus difficile à percevoir par les gouvernants (et, à vrai dire, par les observateurs) qu'il ne dispose pas a priori de ressources sociales. En effet, les oppositions constituées et les islamistes ne se sont joints que relativement tardivement aux mouvements. Les masses populaires, quant à elles, n'ont pas déferlé. Ce risque, en fait, s'actualise dans la combinaison d'un fort sentiment d'incongruité mobilisant un nombre inaccoutumé de protestataire et dans l'insuffisance de la réponse sécuritaire. De fait, là où le mouvement a duré et a réussi dans son objectif de chasser celui qui apparaissait comme le gouvernant suprême, c'est là où une protestation presque spontanée a rencontré un régime affaibli dans au moins l'une de ces composantes. Mais ce qui paraît le plus important, c'est que la protestation et l'affaiblissement du régime découlent ironiquement de la même cause : le pouvoir corrosif de l'idée démocratique. Comme on la vu, les régimes autoritaires se sont affaiblis dans leurs principes en même temps qu'ils se sont stabilisés et institutionnalisés. La routinisation des régimes, leur porosité aux formes démocratiques de gouvernance constitutives de la normalité politique dans laquelle ils voulaient se fondre pour durer ont fini par exclure un certain type de gestion sécuritaire de la protestation. En Egypte et en Tunisie, l'efficacité de cette configuration est évidente. Sa présence plus ou moins marquée dans les autres pays de la région permet de rendre compte des résultats plus ou moins heureux des révoltes. Les révoltes peinent à réussir là où les capacités répressives sont restées fortes.

Bien sûr, beaucoup d'autres facteurs entrent en jeu. On a simplement voulu souligner ici que, lorsqu'on considère les ressorts du Printemps arabe, il est nécessaire de prendre en compte l'idée démocratique elle-même et la manière dont elle produit l'incongruité des certaines formes de gouvernement ; et comment cette incongruité participe d'une crise de l'autoritarisme lui-même. S'il est un commencement pour la démocratie, le Printemps arabe est aussi l'aboutissement d'une crise passée presque inaperçue dans sa profondeur. Aguerri aux situations conflictuelles, les régimes autoritaires n'ont pas vraiment su faire face à la stabilité dans laquelle il s'était coulé. Ils n'ont pas su devenir respectables.

Jean-Noël Ferrié
Directeur de recherche au CNRS, Centre Jacques Berque, Rabat

¹⁵ Voir Baudouin Dupret et Jean-Noël Ferrié, art. cit.

